

Département de la formation,  
de la digitalisation et des sports  
Par la cheffe de département  
Rue du Château 1  
2000 Neuchâtel

## Orthographe rectifiée

Madame la Conseillère d'Etat,

La conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP) a annoncé le 9 juin 2021 une « étape clef dans l'adaptation de l'orthographe à l'état actuel de la langue ». Elle entend ainsi que l'orthographe rectifiée devienne la référence pour l'enseignement du français dans les cantons romands. La volonté exprimée est celle d'une simplification, qui apparaîtra dans les manuels scolaires dès la rentrée 2023.

Les nouveaux manuels de français intégreront alors, en plus de l'orthographe rectifiée, une sensibilisation au langage épïcène. Le corps enseignant sera invité à porter une attention particulière aux nouveaux éléments de langage visant à exprimer l'égalité entre les genres. Même si l'égalité entre les genres constitue un objectif incontestable, l'intention exprimée par la CIIP ouvre une porte sur une infinité de « sensibilisations » parfaitement dépendantes de modes et de visées politiques.

Aussi bien sur la forme que sur le fond, prétendre imposer ainsi l'orthographe rectifiée et une « sensibilisation » au langage épïcène n'est pas acceptable.

Il n'appartient en effet pas à l'Etat de définir le savoir, mais de le transmettre, respectivement le promouvoir. Comme le dit la loi jurassienne relative à l'usage de la langue française, l'Etat "assure un enseignement qui permet la maîtrise et suscite l'amour de la langue française." Pas plus notre Constitution que celle des autres cantons romands ne confie à l'Etat la mission de définir le contenu d'une des langues nationales ou d'en modifier les règles.

La décision de la CIIP s'appuie sur la réforme de l'orthographe de 1990. Or, cette dernière, après avoir suscité nombre de débats et de prises de positions les plus diverses, a été tolérée par l'Académie française. C'est ainsi qu'un ensemble de rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française a été approuvé par l'Académie française et publié en décembre 1990 dans les « Documents administratifs » du Journal officiel. Ces rectifications avaient pour but de résoudre les problèmes graphiques importants, d'éliminer les incertitudes ou les incohérences et de permettre la formation

correcte des mots nouveaux qu'appelle le développement des sciences et des techniques. L'Académie française s'est en outre récemment prononcée en faveur de la féminisation des noms de métiers et de fonctions, non sans rappeler le principe de la liberté, soulignant que « l'imposition de normes rigides en matière de féminisation méconnaît en effet le souhait exprimé par certaines femmes de conserver les appellations masculines pour désigner la profession qu'elles exercent. (...) « Greffier de l'usage », mais aussi « gardienne du bon usage de la langue », il lui revient, dans une période marquée par l'instabilité linguistique que déplorent bon nombre de nos citoyens – certains souhaitent accélérer ces évolutions, d'autres les freiner ou en limiter la portée –, de rappeler qu'elles ne peuvent être envisagées que dans le respect des formes fondamentales de la langue et selon l'esprit du droit. » (Académie française, Rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions du 28 février 2019).

Tout cela ne suffisait pas à la CIIP. A l'heure où des courants politiques manipulent allègrement le langage pour orienter la pensée, la CIIP se lance au nom d'une prétendue simplification dans une course effrénée à une bien-pensance complexifiante. En outre, son président a estimé utile d'indiquer que l'écriture inclusive ne serait pas introduite de « manière officielle » (JP Siggen, Forum, 09.06.21), annonçant ainsi la suite du programme idéologique lentement mais efficacement distillé par le langage de l'Etat.

Va-t-on demain « simplifier » la musique et renoncer à Mozart, parce qu'il y aurait « trop de notes » dans ses œuvres ? Devra-t-on retirer Corneille des programmes scolaires pour cause de trop grande complexité, ou encore abréger Dostoïevski ou Shakespeare ?

Si on accepte aujourd'hui que l'Etat se donne comme mission d'accélérer et imposer un usage controversé, demain on devra tolérer qu'il fasse « évoluer » les sciences, voire l'histoire.

Cela ne peut être le projet d'un pays qui se bat depuis plus de 700 ans pour la liberté, mais aussi le respect de traditions et de valeurs à l'opposé d'une prétendue « simplicité » qui fait fi de la richesse d'une nation, de la diversité de ses populations, ses religions, ses langues et ses coutumes.

Simplifier le savoir, c'est ignorer la complexité de la vie, la richesse de l'histoire et des patrimoines immatériels.

En outre, s'il n'est pas acceptable que l'Etat définisse le savoir, il n'est pas davantage adéquat que sur un sujet aussi essentiel que celui de l'égalité, de la diversité ou encore l'accessibilité, aucun débat démocratique n'ait lieu.

A quel titre est-ce qu'une organisation chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle serait légitimée à s'approprier un débat portant sur la formation et engageant un projet de société fondamental ? Quelle est la limite entre une « simplification » de la langue et la culture de l'annulation ?

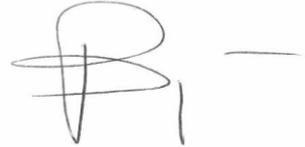
Sur un plan plus prosaïque, comment les enseignants seront-ils formés ? Quels coûts résulteront de l'orthographe rectifiée ?

L'annonce du 9 juin 2021 a provoqué de vives réactions dans de nombreux cercles. Des auteurs se sont publiquement émus.

La présente lettre vous est adressée, afin de vous inviter à reporter sine die toute mise en œuvre de ce projet et à procéder à une concertation démocratique à son propos. Nous vous invitons ainsi à nous confirmer que notre canton ne promouvra pas plus une orthographe rectifiée, que des éléments de langage relevant d'idéologies politiques, et qu'il n'envisage pas de simplifier le savoir.

En vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions Madame la Conseillère d'Etat d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du PLRN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'B' followed by a horizontal line.

Fabio Bongiovanni